

Département de la Seine-Maritime  
Arrondissement de Rouen  
Canton de Barentin  
**MAIRIE DE JUMIEGES**  
76480

## **ARRÊTÉ**

### **Nomination des membres du Conseil d'Administration du CCAS**

Le Maire de la Commune de Jumièges,

Vu l'article L. 123-6, du Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Vu les articles R. 123-11, R. 123-12 et R. 123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 fixant à 6 le nombre d'administrateurs du CCAS,  
Vu la communication effectuée par la mairie depuis le 23 mars 2026 et les propositions reçues,

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Mme TASSERY Amanda, en qualité de représentant des associations familiales, sur propositions de l'UDAF ;
- Mme SANNA Sophie, en qualité de représentant des associations de personnes âgées et retraités de Département ;
- Mme LE COLLEN Sandrine, en qualité de représentant des associations de personnes handicapées du département de la Seine-Maritime ;
- Mme LEGROS Michèle, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- Mmes VENON Yvonne et DEMUNCK Sylvaine au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune

**Article 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 3** : Conformément à l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil Municipal.

**Article 4** : Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes intéressées.

**Article 5** : La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À JUMIÈGES, le jeudi 9 avril 2026

Le Maire

**Julien DELALANDRE**

